

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 25 février 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Guillaume FRICKER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Sylvie ROCHE
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Romain FERRIER
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mr Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
Mme Marie-France MARMY	Mr Florent MONEYRON
Mr Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL

Suppléants présents : M. Philippe BEAL, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr BERGAMI Gilles
- Mr FRASIAK Bernard donne pouvoir à Mme VIAL Séverine
- Mme OLIVON Anne Marie donne pouvoir à Mme MARMY Marie France
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie

Absents : M. LUCAS Antoine, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr MARQUET Gilles, Mme GRANET Eliane, Mr DUPOUE Yannick, Mme GONINET Laurence, Mme BOUCHERAT Nicole, Mr DERBIAS Jean Louis

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 24      Représentés : 5      Votants : 29**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Patricia LACHAMP, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Projet de territoire entre dore et allier – Adoption

## PROJET DE TERRITOIRE ENTRE DORE ET ALLIER – ADOPTION

- VU le code général des collectivités territoriales
- VU le projet ci-annexé,

Madame La Présidente rappelle que la Communauté de communes s'est engagée depuis fin 2021 dans l'élaboration de son Projet de territoire.

Feuille de route de l'action publique locale, le Projet de territoire définit les grandes orientations politiques et stratégiques que la Communauté de communes impulse et souhaite porter pour l'avenir. Madame la Présidente précise que l'ensemble de ce projet a été construit grâce à l'implication forte des élus et des services. Il entend répondre aux enjeux du territoire et aux besoins de ses habitants. Il s'appuie sur les engagements contractuels et les documents de planification élaborés depuis le début de cette mandature.

Il est articulé autour de 4 grandes ambitions déclinées en 16 orientations :

Ambition 1 : Un territoire qui offre une qualité de vie à ses habitants

Ambition 2 : Un territoire qui conforte son attractivité économique et sa vocation industrielle

Ambition 3 : Un territoire qui aménage de manière responsable

Ambition 4 : Un territoire qui préserve et valorise ses ressources

Fidèle à l'identité et aux valeurs de notre territoire, ce document a été conçu sous un format dynamique et accessible, reposant sur des actions concrètes au service d'un territoire innovant, attractif, durable et solidaire.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire d'approuver le Projet de territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 05 mars 2025  
Signé par Patricia LACHAMP,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 05 mars 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente

